

16/03/2020

SECURITE DES PERSONNELS DE PTS

Face à la propagation du COVID-19, nous demandons au SCPTS et aux directions d'emploi concernées :

S'agissant des opérations de signalisation :

De rappeler à tous les personnels les consignes nécessaires à leur sécurité :



- port de gants jetables durant toute l'opération
- port de masques adaptés durant toute l'opération
- port d'une blouse
- faire laver les mains à toutes les personnes à signaler.

S'agissant de l'ensemble des missions :

De faire appliquer les consignes ministérielles, permettant le maintien à domicile des agents ayant garde d'enfants et de ceux dont la présence n'est pas strictement nécessaire à la continuité du service, sous la forme d'une autorisation spéciale d'absence.

D'assurer le contrôle des stocks existants de gants jetables et de masques FFP2.

De rappeler la nécessité de faire procéder au nettoyage régulier des matériels et plateaux techniques utilisés par le collectif.



La santé des personnels de PTS doit faire l'objet d'une extrême attention et d'une vigilance de toute la chaîne hiérarchique au regard de leur exposition à des risques particuliers.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapsi@snapsi.fr

Votre santé est notre priorité !